



LUDWIG-
MAXIMILIANS-
UNIVERSITÄT
MÜNCHEN

UNIVERSITÄTSBIBLIOTHEK



CAMPUS-20200305-0065



Bestelldatum: 2020-03-05 17:53:28

Lieferart:

Alexander Free
Schellingstr. 12
80799 HAUSPOST LMU

Ben.-Gruppe: WISS
Tel:
Mail: alexander.free@campus.lmu.de

Fax:

Nummer des Benutzerausweises
450007131017

1204/KB Mail 2008 * 2009, S. 187-195

Titel: Egyptian archives
Untertitel: proceedings of the first session of the International Congress Egyptian Archives / Egyptological Archives
Verf./Hrsg.: Piacentini, Patrizia
Körperschaft:
ISBN: 9788832362213
Erscheinungsort: Milano
Verlag: Cisalpino
Erscheinungsjahr: 2009

Seitenangabe: 187-195

Bemerkungen: Drew-Bear

Wir weisen Sie darauf hin, dass Sie nach geltendem Urheberrecht die von uns übersandten Vervielfältigungsstücke ausschließlich für Zwecke der eigenen wissenschaftlichen Forschung oder zur Veranschaulichung im Unterricht verwenden dürfen.

CONTENU ET INTÉRÊT HISTORIQUE DES ARCHIVES DU CONSEIL MUNICIPAL D'HERMOUPOLIS SOUS GALLIEN

Marie Drew-Bear

Découvert au cours de fouilles clandestines à la fin du XIX^e siècle, un ensemble de papyrus appartenant aux archives du Conseil municipal d'Hermoupolis Magna en Moyenne Égypte a été acheté par le marchand viennois Théodore Graf, puis vendu pour la plupart en 1886 à l'Archiduc d'Autriche Rainer.¹ Conservées à Vienne dans la riche bibliothèque qui portait son nom – devenue Bibliothèque Nationale d'Autriche – ces archives ont fait l'objet en 1905 d'une simple transcription manuscrite, sans appareil critique ni traduction, due à C. Wessely: le volume V de la collection *Studien zur Palaeographie und Papyruskunde* (abrégé en *Stud. Pal.* ou *SPP*) réunit 127 documents, de longueur très inégale, allant du simple fragment au papyrus préservant plusieurs colonnes d'un même texte, mais le plus souvent en mauvais état. Parmi les fragments que Wessely a édités dans *SPP V* comme textes indépendants, certains se sont avérés jointifs, ainsi que j'ai pu le constater en collationnant les originaux. En effet, les autorités de la Bibliothèque Nationale d'Autriche m'ont confié la responsabilité de la réédition critique de cet ensemble archivistique, conformément aux exigences de l'érudition moderne. En outre, je me

¹ Sur cette riche collection cfr. K. PREISENDANZ, *Papyrusfunde und Papyrusforschung*, Leipzig 1933, pp. 117-22, et de façon plus détaillée, H. LOEBENSTEIN, *Vom 'Papyrus Erzherzog Rainer' zur Papyrussammlung der Österreichischen Nationalbibliothek. 100 Jahre Sammeln, Bewahren, Edieren*, dans *Festschrift zum 100jährigen Bestehen der Papyrussammlung der Oesterreichischen Nationalbibliothek Papyrus Erzherzog Rainer (P. Rainer Cent.)*, Wien 1983, pp. 3-39. En dernier lieu, cfr. la notice de B. PALME, *Die Wiener Papyrussammlung*, dans W. CLARYSSE - H. VERRETH (eds), *Papyrus Collections World Wide*, Brussels 2000, pp. 89-90.

suis consacrée à la rédaction d'un commentaire historique de ces documents qui nous éclairent d'une façon plutôt exceptionnelle sur la vie politique et sociale d'Hermoupolis au cours des dernières années de Gallien, essentiellement entre 266 et 268. En effet la succession de pièces bien datées, souvent au mois, voire au jour près, m'a permis d'établir une chronologie assez précise à l'intérieur de ces années, susceptible de mettre en relation les diverses décisions prises par le Conseil municipal, dont les liens n'apparaissent pas au premier abord.

Les archives publiques² – catégorie beaucoup moins représentée dans la documentation papyrologique que les archives dites privées qui concernent un individu, une famille ou un grand domaine – étaient regroupées dans des *tomoi sykkollesimoi*, rouleaux formés par l'assemblage de textes écrits sur papyrus, collés à la suite sur les côtés, chaque texte étant numéroté. Le plus souvent le contenu était suffisamment court pour figurer sur une seule page (*kollema*), de sorte que l'étendue des marges inférieures variait beaucoup d'une colonne à l'autre. En général, les pièces étaient classées à l'intérieur du rouleau selon un ordre chronologique: par exemple dans nos archives, *SPP V 94*, daté du 10 du mois de Thoth de la 15^e année de Gallien – soit le 7 septembre 267 – porte le numéro un et il devait venir en tête d'un *tomos* commencé vraisemblablement avec le début de la nouvelle année de règne.

Dans un premier temps, nous présenterons l'essentiel du contenu de cet ensemble archivistique. En dehors des diverses pièces comptabilisant recettes et dépenses, attendues dans une telle documentation, ont été conservés dans nos archives pour l'essentiel cinq catégories de textes des années 266-268, dont la confrontation sera à la base de notre commentaire historique, qui sera évoqué dans ses aspects les plus importants en seconde partie.

Mentionnons en premier lieu une dizaine de demandes de paiement adressées au Conseil municipal par différents épimélètes responsables de la réalisation de grands travaux publics au centre d'Hermoupolis. Le deuxième groupe est constitué d'une vingtaine de demandes émanant d'athlètes d'Hermoupolis, victorieux dans des grands concours internationaux, pour que la Caisse municipale leur paye les arriérés des pensions viagères que la patrie alloue pour leurs exploits.³ Certaines ont été conservées

² Cfr. notamment B. ANAGNOSTOU-CANAS, *La documentation juridique pénale dans l'Égypte romaine*, dans "MEFRA" 112 (2000), pp. 753-79, avec une bibliographie.

³ Cfr. M. DREW-BEAR, *Les athlètes d'Hermoupolis Magna et leur ville au III^e siècle*, dans

en deux, voire trois, exemplaires. La troisième catégorie est représentée par huit offres de location ou d'achat de biens – essentiellement des terres et des maisons – appartenant à la Ville: elles font partie d'un même rouleau (SPP V 119) dont les autres pièces sont perdues. Plus exceptionnel est le quatrième groupe dont subsistent six rapports mensuels parmi ceux que le distributeur d'huile du gymnase devait adresser au Conseil, au moins entre septembre 267 et juin 268, afin de lui faire connaître les jours où l'huile avait manqué dans l'établissement en raison de la défaillance de gymnasiarques nommément désignés pour fournir cette indispensable et coûteuse prestation. Enfin ont été conservées quelques pièces de correspondance officielle, intéressantes tant par la forme que par le fond. On possède en effet des copies de lettres envoyées ou reçues aussi bien que des brouillons de missives avec des ratures ou des blancs à compléter, et même un exemple présentant deux versions (l'une plus dure que l'autre) que nous analyserons plus loin (SPP V 52). En outre les destinataires souvent n'appartiennent pas au cadre municipal, tels le stratège du nome, le préfet d'Égypte et, plus étonnant, l'empereur Gallien en personne. Toutefois dans le dernier cas, les échanges épistolaires se font par l'intermédiaire d'un athlète d'Hermoupolis, renommé comme pancratiaste pour ses victoires dans les grands concours internationaux, Marcus Aurelius Ploution, qui avait su se faire apprécier de Gallien, puisqu'il était aussi procurateur ducénaire et membre du Musée d'Alexandrie.⁴ Ce personnage nous est connu par une dizaine de papyrus de nos archives qui mettent en lumière le rôle prépondérant qu'il joua avec des personnes du même milieu – souvent des champions comme lui – dans la gestion municipale à Hermoupolis. On possède d'ailleurs le début d'une lettre de bienvenue, SPP V 125 II + 124, que lui adressent les magistrats et les conseillers municipaux d'Hermoupolis à son retour d'un fructueux séjour à Rome auprès de l'empereur, dont Ploution obtint de grands avantages (*megala katorthomata*) pour sa patrie. Il s'agit vraisemblablement d'une copie (qui faisait partie d'un rouleau dont le verso fut remployé), caractérisée par la hauteur des lettres avoisinant un centimètre, certainement conformes à celles de l'original. En général, l'écriture des textes de nos archives est une cursive rapide, mais assez régulière, comme il sied à des scribes exercés.

B. MANDILARAS (ed.), *Proceedings of the XVIIIth International Congress of Papyrology, Athens 25-31 May 1986*, Athens 1988, pp. 229-35.

⁴ *Ibid.*, p. 234, n. 18 et 19.

Outre les cinq catégories que nous venons de définir, qui sont contemporaines des dernières années du règne de Gallien, il existe quelques exceptions chronologiques. En dehors de trois textes datés du règne de son successeur, Claude II le Gothique,⁵ nous possédons au verso de plusieurs pièces comptables de décaprotes relatives à des perceptions dans le nome Hermopolite, *SPP V* 127, la copie d'un devis détaillé de grands travaux publics, daté du 16 Pachon de la 11^e année d'un empereur qui doit être Gallien, soit le 20 mai 264. Signé par le conseiller municipal Aurelius Appianos, bien connu par d'autres textes de nos archives comme athlète de haut rang, il prévoyait de lourdes dépenses de rénovation et d'embellissement de l'enfilade d'«avenues à colonnades» (*plateiai*) qui traversait Hermoupolis d'Est en Ouest, de la Porte du Soleil à celle de la Lune.⁶ Après son adoption par le Conseil municipal, le programme des travaux a nécessairement fait l'objet de copies comme celle que nous possédons, en raison de l'importance des sommes engagées au-delà d'une seule année.

Plus surprenante est l'antériorité de la rédaction de quelques colonnes,⁷ pour l'essentiel les 63^e, 64^e et 65^e d'un rouleau qui ne peut être contemporain de Gallien. En effet, on a affaire à des fragments d'un rapport établi par deux conseillers municipaux sur la tournée d'inspection d'un domaine, pratiquement à l'abandon, pour le compte des prêtres de

⁵ Il s'agit de deux comptes du trésorier des recettes, *SPP V* 99 (avril 270) et 98 (août 270), ainsi que *SPP V* 102: cette lettre du Conseil municipal à un agoranome concerne l'Agora dont la beauté architecturale est source de revenus accrus pour la Ville qui profite de la location des emplacements de vente sur le marché. Elle a été rééditée par mes soins avec des améliorations de lecture et l'ajout d'un fragment inédit qui permet de la dater du 26 décembre 269: *P. Harrauer* 36.

⁶ Dans le cadre des fouilles allemandes sous la conduite de G. Roeder entre 1929 et 1939 et en raison des nombreuses mentions d'édifices qu'il énumère tout le long de l'artère centrale d'Hermoupolis, H. Schmitz en 1934 a republié avec de nombreuses améliorations le texte, souvent lacunaire, de ce long devis: *SB X* 10299. Sur ses différents apports, cf. M. DREW-BEAR, *De la Porte du Soleil à la Porte de la Lune à Hermoupolis Magna*, dans B. PALME (Hrsg.), *Akten des 23. Internationalen Papyrologenkongresses, Wien, 22.-28. Juli 2001*, "Pap.Vind." 1, Vienna 2007, pp. 199-202. Sur le conseiller municipal Aurelius Appianos, qui touche une pension d'athlète d'Hermoupolis en tant que périodonique et que l'on retrouve encore comme «curateur désigné» pour représenter deux autres pancratiastes qui demandent aussi le versement de leurs arriérés par la Ville, cf. *ibid.*, p. 200.

⁷ *SPP V* 7, col. II (*SPP XX* 58, col. II) + col. III (*SPP XX* 58, col. III) + *SPP V* 28 + *SPP V* 30: cf. *BL I* (1922), pp. 412-13.

Sarapis, qu'ils ont effectuée en compagnie du président du Conseil municipal (prytane) d'Hermoupolis. Or ce dernier n'est autre qu'un célèbre athlète lourd, Marcus Aurelius Asclépiadès, dont la brillante carrière sportive et les hautes dignités nous sont connues par quatre inscriptions honorifiques retrouvées à Rome, *IG Urbis Romae* 239-241 et 250, dont on peut déduire qu'il naquit autour de 160, et très vraisemblablement en 161 ou 162.⁸ Aussi s'avère-t-il impossible que ce champion ait exercé la fonction de prytane d'Hermoupolis après le premier tiers du 3^e siècle, ce qui exclut le règne de Gallien. Comment expliquer la présence d'un rapport d'inspection aussi ancien dans ces archives?

Pour être en mesure de répondre à cette question, et plus généralement pour retrouver une unité reliant ces documents à première vue hétéroclites, il nous faut maintenant évoquer rapidement le contexte historique, que l'étude des archives, et notamment celle de la succession chronologique des documents conservés, m'a permis de reconstituer dans ses grandes lignes.

Nous avons signalé plus haut l'existence de la copie d'un devis détaillé relatif à la restauration des édifices longeant l'artère centrale d'Hermoupolis, daté de mai 264, ainsi que plusieurs demandes de paiement émanant d'épimélètes, responsables des travaux de reconstruction et d'embellissement du gymnase et des Bains d'Hadrien entre 266 et 268. Or en nous appuyant notamment sur l'offre d'achat d'une maison, propriété de la Ville en novembre 266 (*SPP V* 119, col. IV), mais complètement saccagée «au cours d'émeutes (*tarachoi*) détestables» survenues peu de temps auparavant, nous avons pu montrer que le centre d'Hermoupolis avait été le théâtre de combats de rue opposant les partisans de l'empereur légitime à ceux de l'usurpateur Mussius Aemilianus, qui fut finalement vaincu avant le 30 mars 262.⁹

Parmi les fidèles de Gallien à Hermoupolis figuraient des athlètes lourds de renommée internationale dont le plus représentatif était certainement Marcus Aurelius Ploution, évoqué plus haut en tant que familier

⁸ Cfr. les arguments en ce sens de J.Y. STRASSER, *Les Olympia d'Alexandrie et le pancratiaste M. Aur. Asclépiadès*, dans "BCH" 128-129 (2004-2005), pp. 421-68, surtout pp. 439-46.

⁹ M. DREW-BEAR, *Guerre civile et grands travaux à Hermoupolis Magna sous Gallien*, dans B. KRAMER et Alii (Hrsgg.), *Akten des 21. Internationalen Papyrologenkongresses, Berlin, 13.-19. 8. 1995*, "APF Beiheft" 3, Stuttgart - Leipzig 1997, pp. 237-43.

de l'empereur, qui percevait une pension viagère de sa patrie – tout comme un autre champion Aurelius Appianos, signataire du devis relatif aux grands travaux prévus en mai 264 sur l'artère centrale d'Hermoupolis qui avait gravement souffert au cours des émeutes, ainsi que le gymnase. En septembre 267, d'après *SPP* V 94, demande de paiement d'un épimélète, cet établissement – dont un pylône a dû être refait à neuf – a bénéficié pour son portique d'un revêtement de plaques de porphyre, de la couleur impériale. Ce matériau, qui provenait des carrières du Mons Porphyritès, propriété de l'empereur, n'a pu être utilisé qu'avec l'autorisation de ce dernier, manifestation éclatante aux yeux de tous de la gratitude de Gallien à l'égard des citoyens d'Hermoupolis demeurés loyaux.

Or c'est précisément au même moment que se révèle aussi au grand jour ce que l'on a coutume d'appeler «la crise de la gymnasiarchie».¹⁰ Les rapports du distributeur d'huile du gymnase évoqués plus haut font connaître les listes dressées chaque mois pendant la 15^e année de Gallien (267-268) des jours où l'huile avait manqué par la faute de gymnasiarques défaillants, dont les noms étaient consignés. Un tel mécontentement nous paraît avoir des motifs tant politiques que financiers. En effet, c'est également dans l'été 267 qu'a été levée une taxe exceptionnelle de soixante drachmes sur chaque maison d'Hermoupolis au profit des seules finances municipales, là encore grâce à une autorisation de Gallien, vraisemblablement sollicitée par l'intermédiaire d'Aurelius Ploution. Certains gymnasiarques – déjà durement touchés par le coût de leurs prestations régulières en huile – ont pu ressentir avec irritation la perception d'un impôt spécial qui pesait sur les propriétaires au centre de la métropole, dont ces notables faisaient certainement partie. En outre, dans le même temps, au cours de l'été 267, d'après *SPP* V 119, verso col. III, le groupe des athlètes, alors prépondérant dans la gestion municipale, obtenait de l'empereur, toujours par l'intermédiaire d'Aurelius Ploution, une insigne faveur pour un jeune orphelin, descendant de célèbres champions, dont seules les finances d'Hermoupolis faisaient les frais, puisqu'il était «exempté de tous services, magistratures et liturgies».

¹⁰ Au départ l'expression est de G. MÉAUTIS, *Hermoupolis-la-Grande*, Lausanne 1918, p. 169. Cfr. M. DREW-BEAR, *La 'crise de la gymnasiarchie' revisitée, à Hermoupolis Magna sous Gallien*, dans J. FRÖSEN - T. PUROLA - E. SALMENKIVI (eds), *Proceedings of the 24th International Congress of Papyrology, Helsinki, 1-7 August 2004*, Helsinki 2007, pp. 267-77.

La crise atteint son paroxysme lorsque, le 10 octobre 267, d'après *SPP V 53*, face au déficit ininterrompu du fonds de la gymnasiarchie, le Conseil municipal mandate l'un de ses membres, Aurelius Hermaios *alias* Héracléidès – déjà connu comme responsable de la perception de la taxe exceptionnelle sur les maisons – pour défendre contre les gymnasiarques défaillants les intérêts de la ville devant le tribunal du procureur Aurelius Ploution, si présent dans nos archives.¹¹

Dans ces circonstances critiques la délicate tâche de présider le Conseil municipal était assuré par un personnage de rang équestre, Marcus Aurelius Corellios Alexandros, qui était aussi un gymnasiarque. Il vaut la peine de souligner qu'il a occupé cette fonction de prytane au-delà d'une année, au moins depuis novembre 266 jusqu'à juin 268 à notre connaissance. Or c'est précisément au moment où éclatait la « crise de la gymnasiarchie » qu'il est renouvelé à la tête du Conseil municipal pour la 15^e année de Gallien, reconduction qui n'allait pas de soi.¹² Mais elle s'explique quand il s'agit d'un homme dont l'autorité et l'expérience reconnues devaient susciter la confiance des conseillers municipaux. Retenons aussi une autre distinction que portait ce prytane, celle de « néocore du Grand Sarapis local », qui apparaît à partir de septembre 267. Il venait vraisemblablement d'en être gratifié au début d'une nouvelle année où il assumait encore les responsabilités de président du Conseil. Or il nous paraît probable qu'à ce double titre de prytane et de néocore du Grand Sarapis, il ait voulu disposer d'une copie du rapport sur la tournée d'inspection effectuée par son glorieux prédécesseur plusieurs années auparavant, M. Aurelius Asclépiadès, qui s'était tout particulièrement intéressé à la comptabilité des arbres abattus et en mauvais état dans un domaine du dieu Sarapis géré par la ville. Le suivi des plantations et de leur rentabilité incombaient peut-être aussi à M. Aurelius Corellios Alexandros.

À ce dernier nous serions tentés également d'attribuer le brouillon d'une lettre très mal conservée et dont le début est perdu, *SPP V 52*.

¹¹ Pour une réédition de *SPP V 53*, avec des améliorations de lecture d'après l'original et un commentaire, cfr. M. DREW-BEAR, *Procès à Hermoupolis Magna devant le tribunal d'un représentant de l'empereur Gallien*, dans B. MENU (éd.), *La fonction de juger. Égypte ancienne et Mésopotamie* = "Droit et Cultures" 47 (2004), pp. 81-89.

¹² Même si une réélection immédiate suivant l'année d'exercice d'une prytanie n'était pas illégale, les exemples réunis par A.K. BOWMAN, *The Town Councils of Roman Egypt*, Toronto 1971, pp. 63-65, demeurent rares dans les métropoles d'Égypte au cours du III^e siècle.

Datée de la 14^e année de Gallien (266-267) pendant laquelle M. Aurelius Corellios Alexandros était à la tête du Conseil municipal, elle est adressée à un fonctionnaire, sans doute le stratège du nome Hermopolite, et elle paraît avoir été particulièrement difficile à composer, puisque l'auteur a rédigé deux conclusions différentes, l'une adoptant un ton beaucoup plus dur que l'autre: «Pour personne il n'est sans péril de contrer la bonne grâce (*charis*) du prince» (l. 32-33). Mais cette rédaction a été finalement biffée au profit d'une version plus administrative: «afin que tu saches et attends la règle de conduite à tenir de la Préfecture» (l. 31). Le rédacteur qui s'abrite ainsi derrière l'autorité supérieure du Préfet d'Égypte – tant pour un stratège de nome que pour un Conseil de métropole – après avoir hésité à mettre en avant le bon plaisir de l'empereur en personne, fait état du vote en Conseil plénier pour demander au Préfet que «les sommes indûment réclamées» soient inscrites au compte municipal pour ses autres dettes (l. 15-16). La lettre a pour but d'en informer le destinataire, tout en cherchant à le mettre en présence d'un fait accompli contraire à ses attentes. Il nous semble qu'une telle demande correspond aux prérogatives d'un prytane, en l'occurrence M. Aurelius Corellios Alexandros, qui se fait l'écho d'un Conseil plénier de surcroît bien en cour auprès des plus hautes autorités. Puisque l'objet du litige est financier et que son règlement dépend d'Alexandrie, voire de Rome, il pourrait bien s'agir du produit de la taxe exceptionnelle de 60 drachmes sur les maisons en ville, perçue au profit d'Hermoupolis, certainement par autorisation impériale et sur intervention d'Aurelius Ploution. Dans ces circonstances on peut comprendre que le stratège du nome ait cherché à en prélever au moins une partie. D'où l'importance de la missive à son intention, dont le président du Conseil municipal a tenu à conserver le brouillon.¹³

¹³ Nous possédons le brouillon d'une autre lettre officielle, *SPP* V 97, qui pour les lignes 8-12 présente lui aussi une version alternative proposée dans l'interligne. Emanant du Conseil municipal d'Hermoupolis par l'intermédiaire de son prytane dont le nom est perdu, elle est adressée d'égal à égal au «très cher Aurelius Ambrosios *alias* Hermès», vraisemblablement stratège du nome Hermopolite: cfr. G. BASTIANINI - J. WHITEHORNE, *Strategi and Royal Scribes of Roman Egypt*, Firenze 1987, p. 73. Elle constitue une réponse à une demande d'escorte de la cavalerie lourde jusqu'à Alexandrie et Hélioupolis (l. 4-7). En tout cas la liste des liturges, objet de la missive, bien qu'annoncée dans le brouillon, n'y figure pas.

En conclusion, ce survol, nécessairement rapide, de l'apport des archives du Conseil municipal d'Hermoupolis laisse entrevoir leur exceptionnel intérêt. À partir d'une documentation en assez mauvais état de conservation et dont le contenu apparaît de prime abord plutôt disparate, cet ensemble archivistique nous permet de surprendre sur une courte période du III^e siècle quelques aspects de la vie d'une métropole, avec ses zones de lumière (prestigieux athlètes, grands travaux publics, faveurs impériales) et d'ombre (émeutes fratricides, appauvrissement des élites, endettement municipal). Mais surtout, grâce à l'abondance des repères chronologiques très précis qui le caractérise, il devient possible de réinsérer dans un contexte propre à Hermoupolis au cours des dernières années de Gallien des actes de la gestion municipale d'alors, apparemment isolés, mais dans la réalité en étroite connexion. Une telle «tranche de vie» met ainsi l'accent sur le rôle des relations humaines souvent contrastées entre les membres du Conseil, les gymnasiarques, les athlètes renommés, les hauts fonctionnaires et même l'empereur, très peu de temps avant son assassinat par des généraux de son état-major sans doute en septembre 268: précisément au cours du siège de Milan, ici où la «grande histoire» nous rejoint... Mais à Hermoupolis avec les épisodes de la crise locale de la gymnasiarchie, dont l'origine ne fut pas sans lien avec la révolte contre Gallien de l'usurpateur Mussius Aemilianus, étions-nous si loin de Milan, théâtre de la dernière crise de légitimité qui finit par avoir raison de cet empereur?¹⁴

marie.drew-bear@univ-lyon2.fr

¹⁴ Malgré les interventions de Ploution à l'automne 267, la crise de la gymnasiarchie à Hermoupolis perdurait encore fin juin 268 d'après le dernier rapport conservé du distributeur d'huile du gymnase (*SPP* V 62, II). À ce moment-là d'ailleurs, la situation militaire de Gallien était devenue critique. Depuis la révolte de l'un de ses généraux, Aureolus, qui dut se produire dès la fin du printemps 267, Gallien, retenu dans la plaine du Pô, se vit obligé d'assiéger Milan où s'était réfugié son adversaire, ouvrant ainsi la voie à la troisième grande crise du III^e siècle. Allait en effet être assassiné le prince qui, au moins depuis 264, était célébré, ainsi que nous le savons par des inscriptions et des émissions monétaires, comme le génie providentiel qui restaura la puissance romaine à travers la récupération de territoires perdus et ramena l'abondance, voire l'âge d'or. Sur cette période contrastée, cfr. en dernier lieu M. CHRISTOL, *L'Empire romain du III^e siècle (192-325 apr. J.-C.)*, Paris 2006², pp. 152-62.